

MAINTENANCE DE VOS CHARIOTS BRANCARDS « ATTITUDES »

Afin de garantir tout au long de leur vie des performances conformes à celles d'origine, les chariots brancards de la gamme « ATTITUDES » nécessitent un entretien préventif régulier. Ce dernier doit avoir lieu au moins une fois par an, pendant et après la période de garantie. Il doit de plus, selon la recommandation AFSSAPS faire l'objet d'un suivi spécifique permettant d'obtenir l'assurance du respect du plan de maintenance préconisé par le fabriquant.

Cette maintenance et son suivi peuvent être assurée par vos services, ou faire l'objet d'un contrat « sérénité » vous garantissant la disponibilité totale de votre parc.

Qu'est-ce que le **contrat « SERENITE »**

=> Un contrat d'entretien conclu pour une durée de 36 mois puis renouvelable par tacite reconduction année par année

=> 1 visite préventive dès 6 mois d'utilisation, puis 1 visite préventive par an pendant 3 ans.

=> L'extension automatique de la garantie* à 3 ans. Pièces et main d'œuvre et déplacement.

=> La garantie que votre parc reste disponible grâce à un délai d'intervention ne dépassant pas 4 jours ouvrés en cas de panne immobilisante.

=> L'établissement d'un devis pièces immédiat avant échange lors d'une intervention au-delà de la période de garantie.

Garanties du contrat SERENITE						
	1 ^{ère} année	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Entretien PREVENTIF	1 ^{ère} visite à 6mois, puis 1/ an			1/an	1/an	
Entretien CURATIF	dépannage sous 4 jours ouvrés			idem	idem	
Pièces Détachées	sous garantie*			sur devis	sur devis	

*Exclusions de la garantie : le matelas et toute détérioration résultant d'une mauvaise utilisation

Une Marque de BMB MEDICAL

Z.I. de Fétan – B.P.405 – F-01604 TREVOUX cedex – Tél. 33 4 74 08 71 71 – Fax. 33 4 74 08 71 72

E-mail : info@bmb-medical.com – Web : <http://www.bmb-medical.com>

Sarl au capital de 30 000 Euros – RCS Bourg-en-Bresse 89B652
SIRET 950 413 229 00010 – Code NAF 514 N – Code TVA FR68 950 413 229